



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 14 JUIN.

Des nouvelles arrivées de Trieste annoncent encore plusieurs faillites, qui concernent des maisons grecques en relation avec le Levant.

— On mande de Smyrne, le 22 mai :

« Il a relâché ici un navire ayant à bord un agent diplomatique turc se rendant à Alexandrie avec la mission spéciale d'insinuer à Mehemed-Ali de s'abstenir de frapper le commerce étranger de gros impôts et de lui faire surtout remarquer qu'il n'est pas en son pouvoir de jamais établir un monopole exclusif. Pour que ces griefs soient réparés et pour donner satisfaction suffisante aux cabinets anglais et français, on a chargé cet agent, qui est en même temps muni d'un firman qui règle, d'après les ordres du sultan, les droits d'entrée et de sortie, de signifier à Mehemed-Ali que la Porte attend de lui la publication et l'exécution de ce firman. On facilitera ainsi les négociations qui ont lieu en ce moment avec presque tous les gouvernements européens, au sujet du tarif des douanes. Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle tend à mettre à l'épreuve la soumission que le pacha continue à affecter envers la porte. (Gaz. d'Augsb.)

— On mande des frontières de la Serbie, le 30 mai :

« Le sultan est arrivé dans la seconde ville de son empire, à Andrinople; il y a été accueilli comme partout avec le plus grand enthousiasme; et là, comme dans les autres villes, il a adressé des discours aux députations qui venaient le complimenter. « Tous mes desirs, tous mes soins, leur disait-il, ne tendent qu'au bonheur de toute la nation, de tous les habitants de mon empire, sans distinction de religion. » Il a recommandé à ses sujets une tolérance si large, que ses paroles auraient honoré le souverain de la nation la plus civilisée de l'Europe. Il s'est aussi informé partout des besoins des populations et a promis de faire droit aux plaintes qui seraient fondées.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 16 JUIN.

On a reçu au palais de St-James, des nouvelles de la santé du roi jusques hier à 10 heures du soir. Le roi avait vomi dans l'après-midi et se sentait mieux. Un violent émetique lui avait été administré et l'avait beaucoup soulagé. S. M. respirait plus librement.

Cet après-midi, on a reçu le bulletin suivant :

« S. M. a eu une bonne nuit, et les symptômes de sa maladie sont moins graves.

« S. M. est faible, mais elle n'a guère cessé de porter son attention sur les affaires.

Signé, H. Halford, M. G. Tierney, W. F. Chambers D. Davies.

— On cite comme preuve que S. M. se sent beaucoup mieux, c'est qu'elle a conféré le titre de chevalier à deux de ses médecins, MM. Davies et Chambers.

— Un fait curieux et qui n'est pas généralement connu, c'est que la vie du roi d'Angleterre est assurée dans les bureaux de diverses assurances établies dans la métropole. Le montant de ces assurances, d'après des renseignements dignes de foi s'élève à 80,000 liv. sterl. Ces assurances ont été effectuées lorsque S. M. n'était encore que duc de Clarence : elles

continuent d'être inscrites au même nom. Si la maladie du roi se terminait d'une manière funeste, il se trouverait ainsi des sommes considérables en disponibilité pour les membres de sa famille. (Morning Advertiser.)

— On assure que la banque d'Angleterre, revenant de sa première résolution, a accordé des avances considérables à une des premières maisons de commerce américaine, établie à Liverpool, et il paraît qu'elle étendra encore ses secours; sans cela, il faudrait s'attendre aux plus grands désastres dans les districts manufacturiers de l'Angleterre.

— Des lettres de St-Petersbourg sont arrivées dans la cité, elles annoncent l'envoi à Londres sur un vaisseau de guerre de 200 puds d'or. Dans notre système monétaire actuel ceci est un fait important, et si ces envois continuent ils balanceront les exportations successives de la Banque. Le poud valant 36 livres, cet envoi s'élève à 350,000 livres sterling (8,750,000 fr.)

— Il est reconnu qu'il y a en ce moment à Manchester 30,000 ouvriers qui manquent d'ouvrage, et que les grandes manufactures de cette ville ne font que la moitié de leur travail habituel. A Wigan, ville peu considérable, il y a 4000 ouvriers entièrement sans emploi. A moins que le commerce ne reçoive bientôt une grande impulsion, les personnes à portée d'avoir une opinion exacte sur ces matières assurent que plus d'un demi million d'individus se trouveront sans emploi, avant un an, dans les districts manufacturiers. (Mor. Chron.)

FRANCE. — PARIS, LE 17 JUIN.

M. le duc d'Orléans s'est rendu hier dans la voiture de M. de Montalivet au sein du conseil municipal, assemblé pour délibérer sur l'ajournement de la fête de l'Hôtel-de-Ville; voici ce qu'a dit entr'autres le prince royal pour demander que la fête fût remise :

« Un grand malheur est arrivé hier, malheur dont on ne peut accuser personne, mais qui n'en est pas moins réel. Ce triste événement a eu lieu pendant que fête dont mon mariage était l'occasion. Eh bien! messieurs, je l'avouerai, j'éprouve une répugnance invincible à la pensée de me réjouir, de paraître même en public avant d'avoir rempli le devoir que m'impose ce déplorable accident, et avant d'avoir enterré les victimes..... je prie le conseil municipal de vouloir me laisser toute initiative dans cette triste occasion; c'est à moi de porter des secours et des consolations aux familles de ces malheureux; la ville de Paris peut me confier ce soin; je serai fidèle à m'en acquitter? »

« Jusque-là, jusqu'à cette réparation douloureuse et incomplète, je ne pouvais jouir des fêtes brillantes que la ville de Paris veut bien m'offrir, ainsi qu'à M^{me} la duchesse d'Orléans. Je veux que ce plaisir, si doux pour elle et pour moi, ne soit mêlé d'aucune amertume, et il faut pour cela, messieurs, que j'aie fait, que nous ayons tous fait notre devoir! »

« Je sais qu'il s'agit d'un malheur particulier, d'une perte qui n'atteint pas la société entière, et qu'elle est du nombre de celles que le temps peut adoucir. Mais précisément parce que les victimes appartiennent à des classes laborieuses, il ne faut pas qu'on puisse dire que nous avons dansé près de leurs cadavres, que nous avons manqué au respect dû

à l'humble convoi du pauvre comme aux funérailles du riche! »

— Nous avons peu de détails à ajouter à ceux que nous avons donnés hier, sur les catastrophes du Champ de Mars, et qui sont confirmés ce matin par tous les journaux. Le nombre exact des morts est maintenant de 24. Quant à celui des blessés il est difficile d'en préciser le nombre, jusqu'à ce que tous les renseignements demandés soient parvenus à l'autorité. Mais ceux qui sont grièvement blessés et qui se trouvent encore dans les hôpitaux sont au nombre de 12. Il faut en ajouter 4 ou 5 qui ont été transportés à leur domicile. Mais il y a en outre beaucoup de personnes qui bien que blessées sont restées chez elles, et qui n'ont pas encore fait constater leurs blessures. Ce qui semble inexplicable c'est que plus de 300 personnes se sont rendues à l'hospice du Gros-Cailion pour examiner les cadavres, et que chacune d'elles était dans l'inquiétude sur la disparition de quelques membres de leur famille, qui avaient assisté à la fête du Champ de Mars.

— A la sortie du Champ-de-Mars la foule était si compacte, qu'un enfant de cinq à six ans, que son père portait sur ses épaules, s'est trouvé tout à coup séparé de son père sans tomber à terre et sans éprouver aucun mal; il était porté sur les têtes du public, criant papa! de toutes ses forces. Le malheureux père, qui entendait la voix de son enfant sans avoir ce qu'il était devenu, la retrouva enfin au bout de dix minutes à la surface du flot qui le lui avait enlevé.

— Plusieurs personnes ont succombé aux blessures qu'elles avaient reçues dans la malheureuse soirée de mercredi. Le chiffre des décès s'élevait aujourd'hui à 38 : quelques autres blessés laissent peu d'espoir.

Il paraît, ainsi que nous l'annoncions hier, que plusieurs victimes auraient, au milieu du tumulte, été précipitées dans la rivière. Deux cadavres ont été retirés des eaux. (Gazette des Tribunaux.)

— Il est annoncé officiellement ce soir que le nombre des personnes mortes au Champ-de-Mars est de 24; toutes avaient été transportées à l'Hospice du Gros-Cailion. Sur vingt individus blessés et transportés également à l'Hospice du Gros-Cailion, dix-sept l'avaient déjà quitté pour rentrer à leur domicile, hier à trois heures et demie. Deux des personnes restées à l'hôpital sont blessées dangereusement. Tous les cadavres des personnes écrasées ou étouffées dans cette malheureuse journée n'ont pas été transportés à l'Hôpital du Gros-Cailion; la Morgue en a reçu 22, parmi lesquels se trouvait un individu horriblement défiguré, dont les poches contenaient douze montres et un poignard.

— L'enquête judiciaire a fait connaître d'une manière exacte les noms de vingt-deux des personnes qui ont péri. Nous reproduisons cette liste :

Femme Marquet (Angélique Petit), 34 ans, épouse d'un cocher;

Veuve Duméillière, née Madeline Miassol, 48 ans, ouvrière en soie.

Femme Mathieu, née Marie Jeanne Crossomeau, 63 ans, épouse d'un caporal invalide.

Baubion (Pierre Alfred), 8 ans, fils d'un cocher à Evreux. Le père est très malheureux.

Merrille (Paul-Gustave), 18 ans, gazier.

Demoiselle Bourgeois (Catherine), dite Servy.

FEUILLETON.

LES MISÈRES DE LA VIE HUMAINE.

La littérature actuelle, cette littérature que je fais, que tu fais, qu'il fait, que nous faisons tous, cette littérature a un tort énorme, c'est de n'être pas de la vie du monde. Veuillez faire attention que, par monde, je n'entends point ce qu'on appelle ordinairement de ce nom; c'est-à-dire les quelques salons où les femmes passent pour élégantes et spirituelles chez les hommes, et les hommes élégants et spirituels chez les femmes. Je n'entends point resserrer la question dans un cercle si étroit, quelque brillant et parfumé qu'il puisse être. Je veux dire que la littérature a le tort de n'être d'aucun monde, grand ou petit, de ne peindre aucunes habitudes, riches ou pauvres, de ne dessiner aucuns types gracieux ou grossiers.

Ce qui surtout me dépite, c'est la prétention que nous avons de reléguer tous nos chagrins, toutes nos colères, toutes nos douleurs dans la vie du cœur, comme si la vie usuelle, la vie du corps, la vie de la vie, si je puis parler ainsi, n'avait pas mille prétextes d'irriter ou de désolez. Cherchez parmi les types de la romanerie actuelle, et dites-moi si jamais vous n'avez vu pâlir, ou rougir ou frémir un personnage autrement que sous une espérance, un souvenir, une parole, un regard, un soupçon dévorant ou une abominable conviction. Hommes et femmes sont tous des êtres idéaux, qui marchent sans toucher à la terre, pour qui il n'y a ni murs, ni portes, ni étages, ni mauvais temps, ni domestiques maladroits, ni accidents ennuyeux. Cependant, si vous vouliez compter tous les moments de colère et d'ennui de la vie humaine, il s'en trouverait beaucoup plus qu'il n'en faut pour faire la vanité désavouée et que la littérature n'ose mettre en scène par vanité, de peur qu'on ne l'accuse d'avoir éprouvé ce dont elle parle.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, je vais vous donner quelques exemples.

Paul aime Amélie, ils demeurent à la campagne à une lieue l'un de l'autre. Après mille combats contre sa vertu et surtout contre la peur qu'elle a de son mari, Amélie donne un rendez-vous à Paul dans la nuit et dans un coin écarté d'un petit bois sur lequel son parc a une porte. Pour la conclusion de mon roman, il faut que Paul manque au rendez-vous.

Donnez la position au plus galant romancier de notre époque. Celui-ci inventera un remords dans le cœur de Paul; un autre trouvera qu'il n'y a que la mort d'un père ou d'une mère qui puisse expliquer comment un amant manque au rendez-vous; celui-là le fera arrêter pour dettes; un plus sombre le compromettra dans une conspiration.

En bien, moi, je vais vous dire la vérité.

Paul a quitté la maison à dix heures du soir; il n'a pu sortir par la grande porte, parce que personne ne doit le voir sortir; il n'est point monté en voiture ni à cheval, parce qu'il ne peut pas mettre un valet dans la confidence de ses visites nocturnes. Paul s'est échappé par une issue cachée de son jardin donnant sur un sentier qui, à travers champs, va le conduire rapidement près d'Amélie. Paul est heureux toute son âme frissonne d'amoureuse espérance! Il y a au bout du chemin une de ces grandes et touchantes scènes de roman où la vertu ne combat que pour succomber; le cœur de Paul marche sur les nuages qui courent au ciel, mais en même temps ses pieds marchent sur la terre. La terre a été détrempe le matin par une pluie abondante; elle est devenue grasse et fangeuse, et à chaque pas Paul recule, glisse, et finit par être obligé de s'avancer vers le bonheur les deux bras en balancier comme un danseur de corde. Ce n'est d'abord qu'une mesquine contrariété qui n'altère en rien la céleste joie dont il est enivré. Cependant à mesure qu'il avance, la nuit devient plus noire, le chemin plus détectable. A chaque pas qu'il fait, Paul sent ses souliers quitter ses pieds; il s'y cramponne en crispant les doigts, et continue intrépidement sa

marche. Il s'impatiente, et malgré lui, il redescend un peu du ciel. Mais tout n'est pas fini; il arrive à l'entrée du bois, l'obscurité est complète et la boue est encore plus épaisse, tellement épaisse, que dans un effort qu'il fait pour franchir une mare, Paul laisse un de ses souliers dans la boue. C'est insupportable. Toutefois l'espérance du bonheur le soutient; il ressaute la mare à cloche-pied pour retrouver son soulier. Misère des misères, il laisse le second soulier de l'autre côté de la mare, et le voilà patageant sur ses beaux bas de soie dans une boue noire, fétide, abominable. Que faire, que devenir? Traite-t-il ainsi près d'Amélie, de la belle, élégante et gracieuse Amélie; avec des bas boueux dans ses souliers boueux; ou bien ira-t-il sans souliers lui dire: « Je t'aime donne-moi ta vie et ton honneur! Oh! mourir, mourir avec toi! etc., etc. » et tout cela crotté et sans souliers? Non; il regagne sa maison, furieux, la mort dans le cœur, il se rhabille et repart. Mais l'heure est passée; la porte du parc est inexorable, et le lendemain matin Amélie est partie et refuse de le voir. Un homme qui obtient un rendez-vous d'une femme et qui n'y va point! Oh! c'est une insulte infâme et impardonnable! Et comment voulez-vous que cet homme écrive à cette femme: — Madame, j'avais perdu mes souliers!

J'en connais d'assez vaniteux pour se brûler la cervelle pour un accident pareil.

Oh! la liste de ces affreux accidents qui tourmentent la vie est énorme. Écoutez.

Je vous suppose jeune homme, avec une fortune médiocre, quelques idées d'ordre et d'économie dans la tête, ce qui, malgré tous les romans possibles, n'exclut pas complètement toute passion. Vous voilà donc jeune, rangé et amoureux. Un hasard, je n'ai pas besoin d'expliquer lequel, un hasard fait que vous avez pu accompagner celle que vous aimez dans une loge cachée d'un théâtre. Celle que vous aimez n'a ni équipage, ni chevaux, ni valets en livrée; ce qui n'empêche pas qu'elle n'ait une

Femme Nosbaum, née Joséphine Hairmonde-Barbe; son mari, tailleur d'habits.
 Pachoux (Marie), 31 ans, domestique.
 Femme Morlaix, née Marie-Jeanne-Flore Patin, 40 ans, marchande de vins.
 Lavigne Poirer (Eugène), 15 ans et demi graveur.
 Lavigne Poirer (Edouard), père du précédent.
 Lavigne Poirer (Edouard), neveu du précédent.
 Duvivier (Jérôme), 15 ans.
 Femme Dubreuil, née Jeanne-Marguerite, 66 ans.
 Pierre (François Louis), fleur de coton, 60 ans.
 Veuve Chataignier, 76 ans, rentière, logeuse.
 Collantier, Aubin, 70 ans, cordonnier.
 Veuve Delcuse, née Nathalie Joseph Lecocq, 55 ans, couturière.
 Femme Berger, née Constance Poulons.
 Belcourt (Alexandre Adolphe), 17 ans.
 Femme Farnier, 66 ans.
 Femme Cornettey (Louise), rue Boucher, 8.
 Plus deux hommes inconnus.

— Le duc d'Orléans a, dit-on, envoyé un secours de dix mille francs comme première répartition aux familles des victimes du Champ de Mars. Le prince a surtout recommandé qu'on eût le plus grand soin des blessés, et il a ordonné à ses médecins ordinaires d'aller les voir et de leur prodiguer les secours de leur art.

— En sortant de l'hôtel-de-ville M. le duc d'Orléans dit à ceux des membres du conseil municipal qui étaient à ses côtés : Un de mes amis intimes serait mort, je n'en serais pas moins venu ce soir à la fête, parce que personne n'aurait pu douter du regret que me causait sa perte, mais quand des malheureux, des inconnus, ont succombé dans une fête donnée à l'occasion de mon mariage, si je dansais ce soir, on pourrait penser que je n'éprouve aucun chagrin de leur perte et du désespoir de leurs familles. « Et comme quelques personnes semblaient insister encore... » Eh mon Dieu ! répondit le duc d'Orléans, nous portons le deuil huit jours pour des princes étrangers que nous ne connaissons pas ; c'est bien le moins que nous le gardions trois jours pour des concitoyens.

— Nous apprenons que les banquets que la garde municipale et la garde nationale devaient donner demain à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, sont indéfiniment ajournés.

Il paraît, en outre, que des demandes ont été adressées à l'état major de la garde nationale pour l'engager à remettre indéfiniment le bal, qui devait avoir lieu à l'Opéra, jeudi 22, et à appliquer le montant des souscriptions à soulager les victimes des événements du Champ de Mars.

On sait que le duc d'Orléans avait demandé d'abord que l'on renonçât, également au bal de l'hôtel de ville. La majorité du conseil municipal, malgré l'opposition de M. Laffite et de quelques autres membres, en a décidé autrement et a voté un supplément d'allocation de 120,000 fr. pour les nouvelles dépenses occasionnées par l'ajournement.

— C'est à tort, qu'on a annoncé une fête chez M. de Rothschild.

— Tous les approvisionnements relatifs au banquet royal et au souper de l'Hôtel de Ville, ont été, par les ordres de M. le préfet de la Seine, distribués aujourd'hui même aux hospices de la ville de Paris.

Aujourd'hui, sur les deux heures, on a affiché à la Bourse et dans tous les lieux publics un avis du préfet de la Seine, annonçant que la fête de l'Hôtel de Ville était remise à lundi prochain 19 juin.

— On lit dans le *Journal des Débats*, à propos de la crise américaine :

Il faut espérer que cette leçon ne sera pas perdue pour l'administration actuelle de l'Union américaine, et que, dans sa prochaine session, le Congrès avisera aux moyens de rétablir l'organisation financière sous l'influence de laquelle les Etats-Unis ont long-temps prospéré.

Cette restauration n'est pas d'ailleurs un remède nouveau ; c'est celui qui a été appliqué il y a vingt-et-un ans aux Etats-Unis dans des conjonctures absolument identiques : cette même Banque des Etats Unis, désorganisée pour la première fois en 1811, fut remplacée par une multitude de banques qui abusèrent aussi de leur crédit et furent forcées de sus-

tenir la main, pendant que la femme aimée s'impatientait, s'enveloppe de son schall, regarde les quinquets qui s'éteignent, les couloirs qui se vidant ; puis l'ouvreuse vous dit :

— Voilà, monsieur, trois pièces de cent sous, quinze francs, six pièces de trente sous, neuf francs, ça fait vingt-quatre, huit pièces de quinze sous, cinq livres quinze, non, cinq livres dix. — Six francs. — Oui, six francs... C'est juste. C'est un air drôle de compte les pièces de quinze sous. Puis une de quarante, une de vingt... — Avez-vous bientôt fini, dit une voix qui est devenue moins tendre. — Oui, oui, me voilà.

Vous jetez ce torrent de monnaie dans votre poche, vous prenez un bras qu'on vous donne avec humeur, car on a froid et on a été vue. Vous sortez : il pleut, il pleut à verse, et pas un fiacre ; vous avez trop attendu. Courir en chercher un et laisser une femme seule sous un péristyle. En charger un commissionnaire, c'est impossible ; ils ont fui avec les fiacres. Que faire !

— Allons à pied, monsieur.
 — Mais il pleut, et votre santé...
 — Ma santé, ma santé, il s'agit bien de ma santé ; voulez-vous que je rentre au milieu de la nuit ?
 — Je suis désolé... je voudrais...
 — Dépêchons-nous.

Et vous voilà donnant le bras à la femme aimée sous une pluie battante ; l'éclaboussant par le soin que vous mettez à marcher sur la pointe du pied. Et, confus, vous la ramenez chez elle, mouillée, transie, furieuse, avec son joli chapeau de paille de riz, qu'elle avait mis pour vous, abîmé et perdu ; avec un mantelet neuf qu'elle ne peut plus porter, une robe qu'il faut jeter aux chiffons ; et vous croyez que, eussiez-vous manqué votre fortune ou quitté votre carrière pour l'aimer, elle ne vous pardonnera jamais ? Non, non ; vous n'avez qu'un parti à prendre après un tel malheur : c'est encore de vous brûler la cervelle, ou de vous faire

prendre leurs paiements en espèces. On ne peut reprendre ces paiements qu'en réorganisant cet établissement.

M. Biddle, directeur de la Banque des Etats-Unis, actuellement Banque de Pensylvanie, a mis déjà ses services à la disposition du gouvernement en termes honorables, et avec le sentiment de la conduite que le pays doit tenir d'abord envers l'Europe, puis envers lui-même.

— Depuis le secours prêté par la banque de France à la maison Wels, les actions de cet établissement ont baissé de 52 fr. 50.

— Nous venons de recevoir les journaux de Barcelone, du 3, jusqu'au 9 du courant. La tranquillité publique n'a pas été troublée dans cette ville.

D'après le *Garde National*, la marche du prétendant sur la Catalogne était combinée avec la trahison des chefs de quelques places de la principauté, mais l'activité du baron de Meer a déjoué ce plan.

— Le bruit s'était accrédité depuis quelques jours que le traité signé par le général Bugeaud, n'avait pas obtenu la ratification du ministère, et que M. Bugeaud ayant outrepassé ses instructions, on exigeait qu'Abd-el-Kader consentit à d'importantes modifications avant de le ratifier, M. Delarue avait été envoyé auprès de M. le général Bugeaud pour lui faire connaître les changements dont le ministère exigeait l'introduction dans les clauses du traité.

Les explications que M. Molé s'est vu forcé de donner hier à la chambre par suite des interpellations de M. Mauguin, ont confirmé les bruits répandus dans le public. M. le président du conseil a déclaré que le projet de traité avait donné lieu de la part du gouvernement à de graves observations. Ainsi dans le cas où l'on y ferait droit, et où Abd-el-Kader consentirait à changer quelques-unes des clauses principales, rien ne peut plus être terminé avant 6 semaines. Car il faut que le général Bugeaud obtienne du Marabout une nouvelle entrevue, et que le résultat en soit apporté à Paris.

— Des lettres de Suisse nous apprennent que la santé de Mme la duchesse de Saint-Leu s'est beaucoup améliorée, et que son état n'inspire plus d'inquiétude aux personnes qui l'entourent.

— Nous avons annoncé la saisie à la Nouvelle-Orléans du trois mâts le *Vaillant*, de Bordeaux. A la suite des explications données par le capitaine Fabre au sujet du Nègre trouvé à bord, et l'exhibition d'un passeport visé par le consul du Havre, cette mesure n'a pas été exécutée. Le navire le *Vaillant* est attendu à Bordeaux dans le courant du mois.

— On lit dans le *Pilote du Calvados* :

Il paraît que la répugnance manifestée par les navires du Havre en partance pour l'Amérique de se charger de Meunier n'a pu être surmontée, et que le gouvernement a dû choisir une autre voie pour faire transporter ce paria à la Nouvelle-Orléans. Avant-hier soir, le banni, escorté de deux gendarmes est arrivé d'Honfleur à Caen, où il a passé la nuit. Comme à son arrivée à Honfleur, il s'était vu l'objet d'une curiosité fort gênante. Pour éviter le même embarras à son départ de Caen, il s'est remis en route en cabriolet hier matin, afin d'aller attendre hors de la ville la diligence de Rennes.

Meunier est dirigé sur Lorient. On a remarqué qu'il portait sous son bras et paraissait surveiller avec une attention toute particulière un portefeuille en maroquin rouge, dans lequel sans doute se trouvent les mémoires, qu'on l'a dit, en train de rédiger.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Les nouvelles de l'expédition carliste manquent tout-à-fait ; ce retard dans les correspondances s'explique par les nouvelles positions qu'elle occupe, et à cet égard les amis de don Carlos ne paraissent pas plus favorisés que les personnes d'opinion contraire : mais voici ce que le gouvernement a appris par le télégraphe :

Bayonne, 14 juin, à trois heures.

Oraa écrit du 9, d'Albelda, que Buerens avec son aile gauche est à Alfara, et le baron de Meer, avec sa droite, à Balaguer, qu'il occupe ainsi tout l'espace compris entre les rivières de la Sègre et de la Noguera et Ribagorçana ; les carlistes sont en amont, leur quartier-général est à Trago (sans doute Frago). Oraa retourne à Valence et remet le commandement au baron de Meer.

« Six bataillons sont à Engny depuis le 2, menaçant la ligne entre notre frontière et Pampelune. On croit qu'ils sont dans l'intention de passer en Aragon. Espartero était encore le 11 à Lécin, dont il a fait rétablir les fortifications. »

— D'après les dispositions que les carlistes prennent, il est indubitable qu'une nouvelle expédition va passer l'Ebre. Dans ce but, ils ont réuni plusieurs bataillons dans les environs d'Estella et l'on assure que 9 bataillons vont se mettre en campagne.

Le députation carliste de Navarre vient de faire un emprunt forcé de 400 mille réaux veillon. Les noms des curés se trouvent dans le nombre des personnes qui doivent fournir ce contingent. Cet emprunt a fait murmurer les personnes imposées.

Les troupes qui occupent la ligne d'Ernani n'ont point changé de positions. (S. des Pyrénées.)

— Les 4 bataillons arrivés le 9 à Saragosse, venant de la Navarre, devaient partir le 11 au matin pour rejoindre le corps du général Oraa. (Indicateur de Bordeaux.)

— Les journaux de Barcelone du 10 ne contiennent rien de bien intéressant. Le brigadier Carbo vient de recevoir l'ordre de se porter immédiatement à Lerida avec la colonne d'Aspiroz, forte de 3000 hommes.

— On avait reçu à Barcelone des nouvelles de Valence jusqu'au 3 juin. Les factions réunies du Serrada, Tallada et Esperanza qui avaient passé la nuit du 5 à Rubielos, ont battu en retraite jusqu'à Jerica où elles sont entrées le 6 occupant en même temps Viver et Manzanera.

— On écrit de Madrid, 9 juin :

« Les cortès se sont occupées dans la séance d'hier à signer les trois exemplaires de la nouvelle constitution acceptée par la reine. »

On donne comme positif qu'avant deux jours il paraîtra un décret portant :

1° Les employés de l'état qui avaient refusé de prêter serment à la constitution de 1812 seront rendus à leurs emplois, honneurs et décorations, moyennant le serment qu'ils devront prêter à la constitution de 1837.

2° Il y aura une amnistie pour tous ceux qui, n'ayant pas porté les armes contre le gouvernement de la reine, étaient poursuivis pour les opinions politiques. Tous ceux qui se trouvent déjà sous le poids de condamnations jouiront d'une commutation de peine.

En outre, et pour consacrer cette mesure, l'armée recevra une gratification.

— L'adjudant-général O'Connell qui remplace le général Evans dans le commandement du corps auxiliaire anglais vient d'être promu au grade de brigadier par le gouvernement de la reine. Une somme de 500,000 fr. a dû être expédiée de Bayonne à St-Sébastien afin de réengager les débris de la légion britannique, et en former un corps de 1200 à 1300 hommes environ. (Phare de Bayonne.)

HOLLANDE.

On écrit de la Haye, le 15 juin :

On s'occupe en cette ville de la formation d'une nouvelle société anonyme, sous le titre de *caisse d'anticipation*. L'administration en sera confiée à MM. Kempener et de Vries Robbé, sous l'inspection de quatre commissaires. Cette société, dont le fond primitif est fixé à un capital de 4 à 500,000 florins, divisé en actions de 1000 chaque, s'occupera exclusivement à faire les avances de toutes les sommes dues par l'état ou par les institutions publiques placées sous la surveillance du gouvernement.

— La Société pour l'encouragement de l'industrie a, dans son assemblée générale tenue le 6 de ce mois à Harlem, décerné sa grande médaille d'or aux échantillons de tulles sortant de la fabrique MM. De Wit et comp., à Amsterdam

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 18 JUIN.

Par arrêté royal du 16, M. Vifquain, inspecteur des ponts et chaussées, est chargé de l'étude des projets de chemins de fer destinés à rattacher la ville de Namur, les pro-

Mais tout ce qu'on peut appeler misères de la vie humaine n'arrive point à des ruptures amoureuses ; il y en a, et celles-là sont les plus nombreuses, qui vous tuent tous les plaisirs, toutes les espérances et toutes les joies de la vie.

Vous aimez la musique, vous allez à l'Opéra ou aux Italiens, vous prenez une bonne stalle à l'amphithéâtre, vous êtes bien casé et commodément assis, vous vous préparez à une bonne soirée de musique, à ce doux et heureux recueillement d'un plaisir pris pour lui-même. D'abord vous avez deux voisins qui sortent à tous les entr'actes, et qui, pour passer et repasser devant vous, vous marchent sur les pieds en s'exécutant si poliment qu'il n'y a pas de moyen de se fâcher. En outre, il y a derrière vous un monsieur qui bat la mesure à faux avec sa canne et qui chantonne toute la musique de Rossini ou de Meyerbeer ; et, par dessus tout, il se trouve devant vous une vicieuse femme en chapeau à plumes, qui se balance à deux temps, trois temps et à quatre temps, selon la mesure de l'air qu'on chante ou qu'on danse, et qui se place toujours devant votre rayon visuel. Ajoutez à cela un voisin un peu sourd et qui se penche vers vous en disant : « Qu'est ce qu'il dit ? » Et vous sortez du spectacle dans un état d'irritation et de mal aux nerfs que vous faites inmanquablement subir à votre femme, à votre maîtresse ou à vos enfants, lesquels pleurent et déclarent que vous êtes insupportable, d'où naît une discussion et tout ce qui peut s'ensuivre.

J'avais un ami fort gourmand de sa nature, et qui vivait avec un oncle dont il mangeait les bons diners en attendant son héritage. Le repas fini, il lui fallait causer avec le bon oncle et lui dire les nouvelles et les anecdotes du jour. Ce bon oncle était un oncle parfait : il prêtait de l'argent à son neveu et ne le lui demandait jamais ; il mettait sa calèche, sa loge aux Italiens à la disposition de son neveu ; mais ce bon oncle avait une atroce habitude : après le dîner il croisait sa jambe droite sur sa jambe gauche, et puis durant une heure il dandinait cette jambe droite par un mouvement régulier et qui ne s'arrêtait

vines de Limbourg et de Luxembourg, au système décrété par la loi du 1^{er} mai 1834 ; il sera chargé de l'établissement de la route proprement dite, comme directeur des travaux. Conformément à la réserve faite par le § 2 de l'article 3 de la loi du 26 mai 1837, il ne sera procédé à aucune mise en adjudication ni à aucune expropriation, en ce qui concerne le chemin de fer du Luxembourg, qu'après que le tracé en aura été fixé par une loi.

— MM. Ch. de Brouckère, directeur de la banque de Belgique, et J. Cockerill sont partis hier pour Paris, afin d'assister à la discussion de la loi relative au chemin de fer de Paris à notre frontière.

— M. Adolphe Tiberghien, consul de Belgique à Rio Janeiro, vient d'arriver de Rio au Havre.

— Les brevets des blessés de septembre, décorés de la croix de fer, se délivrent à l'ancien hôtel des Finances, rue des Sols, de midi à deux heures. Les brevets des autres décorés du même ordre sont envoyés à MM. les gouverneurs des provinces, qui les font parvenir aux administrations communales.

— Plusieurs décorés de la croix de fer, ont été avertis avec un mystère assez étrange, qu'ils pourraient retirer leurs brevets contre la forme de avis. Nous avons vu la forme de ce brevet, sur parchemin. Deux faisceaux de fusils forment les lignes latérales d'un cadre dont une double lance dessine la base et le sommet. La lance supérieure est surmontée d'un lion, élevant au soleil la pique héraldique et le bonnet de volontaire. Neuf écussons entourés de branches de chêne et de laurier portent les noms des provinces, au-dessous desquelles est appendue la croix de fer. Des drapeaux aux chiffres des quatre journées, des canons et des boulets complètent l'allégorie. La devise est : *indépendance de la Belgique*. L'état de services exprime soit les prouesses militaires, soit les preuves de dévouement dans un autre ordre. Les brevets sont signés : *Léopold et de Theux*. (Belge.)

— Hier, une nouvelle caravane d'ouvriers Gantois est revenue de Hollande. C'était un spectacle digne de pitié que de voir ces hommes, ces femmes et ces enfants en bas âge entassés dans deux grandes voitures, couverts de poussière et étouffés par la chaleur. Nouvel exemple de ce que gagnent d'honnêtes ouvriers à se laisser égarer par les fallacieuses promesses de ceux qui représentent la Hollande comme une Eldorado. (Journal des Flandres.)

— Il est question depuis quelque temps d'une association qui se serait formée entre quelques-uns des principaux éditeurs de Paris, pour élever en Belgique une espèce de succursale, à laquelle ils joindraient une typographie, où ils feraient imprimer, au fur et à mesure de l'impression à Paris des ouvrages qui se publieraient ensuite simultanément en France et en Belgique. On va jusqu'à dire qu'on essaierait par ce moyen s'assurer ici le privilège réservé aux auteurs. Cet établissement, qui serait fondé sur une grande échelle, aurait son siège et ses ateliers à Liège, et déjà, assure-t-on, on n'attend plus qu'un des intéressés français pour prendre les derniers arrangements. (Indépendant.)

LIEGE, LE 19 JUIN.

BULLETIN.

Les élections devraient toujours être un produit de l'opinion publique, c'est à dire que les hommes qu'elles envoient aux chambres devraient représenter l'opinion, la volonté de la majorité du corps électoral. En pure théorie de gouvernement représentatif, il peut en être ainsi ; mais dans la pratique la règle fléchit on ne le sait que trop, sous l'effort des intérêts particuliers, et leur action vient fort souvent déranger le jeu des ressorts électoraux quelque habilement combinés qu'ils puissent être par les mains du législateur. Chez nous aussi, sans aucun doute, les intérêts particuliers ne sont point restés étrangers aux dernières élections ; mais cependant, il faut également le reconnaître, il serait injuste de dire que l'opinion publique n'a pas exercé sur le vote des élections une assez large part d'influence. Ainsi, par exemple, on peut lui attribuer les échecs multipliés, qu'ont subi dans bon nombre de localités, les candidats fonctionnaires publics et principalement les commissaires de district qui

jamais. Ce mouvement appelait l'attention du neveu, malgré toute sa volonté, et peu à peu cela le gênait, l'agaçait, lui tournait le cœur et lui était si bien son dîner qu'il en avait souvent de fâcheuses indigestions. Le malheureux dînait trois fois la semaine chez son bon oncle ; les dîners étaient excellents et l'héritage considérable : le neveu fit contre la jambe bon estomac, mais les mauvaises digestions devinrent si fréquentes, que le neveu en gagna une gastrite, dont il mourut. Aujourd'hui le bon oncle donne toujours de bons dîners, remue toujours la jambe, et regrette son bon neveu, qu'il a assassiné, l'infâme !

L'histoire des oncles et des neveux renferme encore bien d'autres misères auxquelles personne ne pense, et qui n'en sont pas moins fatales. En voici une, dont je garantis l'authenticité : Un neveu qui avait un domestique limousin, va s'établir près d'un oncle malade, et le soigne avec cette attention népotale qui consiste à offrir à un héritage représenté par un oncle la tasse de tisane, le verre de limonade, le bassin, etc., etc., à lui lire le journal, etc., etc. Les affaires du neveu allaient à merveille ; l'oncle baissait tous les jours, et un matin où il avait été assez mal pour que le neveu eût fait semblant de pleurer devant le médecin, un arrière-neveu, un misérable, qui n'avait rien présenté au malade, et qui ne lui avait point lu le journal, un arrière-neveu, disons-nous, vient demander des nouvelles de l'oncle. Le vrai neveu, le bon neveu dit à son domestique limousin :

— Hélas ! mon garçon, réponds que je n'espère plus que mon oncle passe la nuit.

Le Limousin retient bien la phrase, qui lui paraît pleine de sentiment, et la rapporte ainsi à l'arrière-neveu, qui était dans un salon avec le notaire :

— Monsieur m'a dit de vous dire qu'il espérait que son oncle ne passerait pas la nuit.

— Il t'a dit cela ?

— Il me l'a dit.

tous ont vu triompher les concurrents qui leur étaient opposés (1).

C'est là un résultat dont, pour notre compte, nous nous félicitons fort. Il était temps de mettre un terme à l'invasion de la chambre par les fonctionnaires. Nous ne sommes pas de ceux qui veulent les en exclure ; au contraire, nous croyons qu'ils peuvent y rendre de véritables services, comme hommes spéciaux ; mais leur phalange n'est déjà que trop nombreuse pour la considération de notre législature.

En présence de ce fait, évident aux yeux de tout le monde aujourd'hui, nous ne saurions attribuer l'empressement de ces fonctionnaires publics pour arriver à la chambre, au seul désir de servir le pays.

Lors de la discussion de la proposition de l'honorable M. Damortier, on peut se rappeler que nous avons émis le désir de voir prendre une mesure administrative qui aurait eu les mêmes résultats que la proposition, sans en présenter les inconvénients ; nous disions, à la même occasion, qu'en tout état de choses, l'opinion saurait faire justice de prétentions devenues inconciliables avec la dignité de la représentation nationale, et nos prévisions se sont réalisées, puisque, comme nous venons de le dire, aucun commissaire de district n'a réussi à se faire élire, et ceci est d'autant plus remarquable que l'on sait que ces fonctionnaires exercent, dans les campagnes surtout, une fort grande influence.

On assure du reste que le ministère avait manifesté à ces fonctionnaires une sorte de désapprobation de leur candidature, mais ce n'était là qu'une demi mesure ; il fallait déclarer nettement et hautement cette intention, et alors le pouvoir aurait donné un gage de la loyauté de ses vues et de son désir de gouverner le pays avec une chambre indépendante.

Comme nous l'avons déjà dit, l'influence des banques ne s'est pas fait grandement sentir dans les dernières élections. Il est vrai que les provinces qui étaient appelées, cette année, à nommer des représentants, ne sont pas celles où la haute finance exerce le plus de pouvoir, à l'exception du Brabant ou plutôt de Bruxelles. Là, il faut le reconnaître, les banques ont triomphé. MM. Meus et Coghen ont obtenu une immense majorité ; quant à MM. de Brouckère et Van Volxem, nous croyons que leur opinion est favorable aux banques, le dernier est, pensons-nous, l'un des directeurs de la Société Générale. M. Verhaegen, avocat distingué de la capitale, ne passe pas non plus pour leur adversaire. Du reste, les positions ne tarderont point à se dessiner. MM. Wilmar et Lebeau ayant obtenu moins de suffrages, il est probable qu'ils sont arrivés, poussés par d'autres influences.

Plusieurs journaux ont déjà exprimé l'opinion que l'esprit général de la chambre resterait tel qu'il s'est manifesté souvent, dans le cours de la dernière session législative : assez sage, mais timide, n'osant pas assez, retrograde en matière de liberté de commerce et d'industrie. Cette opinion, c'est aussi la nôtre. Il est probable qu'il faudra attendre les élections de notre province et celles du Hainaut, avant de voir changer la physionomie de la chambre législative.

Hier, vers 3 heures, un orage a éclaté sur notre ville ; des éclairs réitérés sillonnaient le ciel, de nombreux coups de tonnerre se sont fait entendre et la pluie est tombée par torrents. La foudre a traversé la cour d'une maison, derrière St-Denis, où plusieurs enfants étaient à jouer ; l'un d'eux, âgé d'environ 14 ans, a été renversé et entraîné à quinze pieds du lieu où il se trouvait : sa chevelure était hérissée ; heureusement il en a été quitte pour la peur. La foudre n'a causé aucun dommage. Au moment de sa chute, le jeune homme était occupé à tirer à lui, au moyen d'une corde de chanvre, des poids en fer pesant à peu près trois cent livres. Une circonstance assez extraordinaire, c'est qu'il y a quelques années et au même endroit, cet enfant avait déjà éprouvé le même accident.

On disait que la foudre était aussi tombée dans la rue Souverain-Pont, ainsi qu'aux environs de l'abbatoir. Nous sommes à cet égard sans renseignements précis.

L'Institut royal des Sourds-Muets et des Aveugles, vient de publier son compte pour l'année 1836. Il en résulte que la

(1) Nous ne parlons point des commissaires de district qui font déjà partie de la législature, car plusieurs ont été réélus, nous parlons de ceux qui voulaient aller rejoindre leurs collègues sur les bancs de la chambre.

— Qu'en pensez-vous ? dit l'arrière-neveu au notaire.

— Oh ! c'est odieux.

Et sur ce, le notaire, qui était venu pour recevoir le testament de l'oncle, entre dans la chambre, et croit de son devoir d'avertir l'oncle des abominables paroles de son neveu.

Le testament se fait, et le neveu qui avait offert la tisane et le journal se trouve déshérité en faveur de l'arrière-neveu qui n'avait rien offert du tout. Faites donc des phrases sentimentales, et ayez un domestique limousin qui déplace les négations !

Mais si les misères de la vie humaine n'amènent pas toutes de si horribles catastrophes, elles n'en tourmentent pas moins cruellement l'existence.

Je suppose un homme qui porte de belles moustaches, cela lui va bien et lui donne un air de majesté qui le fait passer pour beau garçon. Il se trouve à table en compagnie de gens qui savent vivre. En mangeant une alose, il sent une fine arête se glisser dans ses dents ; tout le travail de sa mâchoire ne peut l'en débarrasser ; il se décide à y porter la main ; il saisit droitement l'arête, et tire : c'est un poil de sa moustache, ce qui lui cause une petite douleur insupportable qui lui monte dans le nez et qui le fait éternuer grossièrement dans son assiette.

Connaissez-vous rien de plus irritant au whist qu'un monsieur qui a toujours les quatre honneurs, et qui les joue toute une soirée avec ce commentaire : — Je me trouve par hasard avoir l'as d'atout, je me trouve par hasard avoir le roi d'atout, je me trouve par hasard avoir la dame d'atout, je me trouve par hasard avoir le valet d'atout. Ainsi de suite. Cet homme, fut-il votre partenaire, vous devez nécessairement le trouver ennuyeux au premier rôle, insupportable au second ; au troisième vous devez désirer sa mort.

Jouez-vous à la bouillotte avec des gens qui donnent les cartes de travers, ou bien qui disent à chaque coup : — Je gagne trente-cinq livres, ou je perds un demi-louis ; si vous n'avez pas ce malheur, remerciez-en le ciel.

recette s'est élevée à 14,047 francs 77 c., et la dépense à 9,489 fr. 69 c. Ce compte offre donc un excédant de recette de 4,559 fr. 08 c. Présenté par M. Forir, caissier ; il a été approuvé par les membres composant la commission administrative, MM. Haenen, Guillery, Lavalleye, Chokier et Aug. Visschers.

NÉCROLOGIE.

Le 16 de ce mois, à 3 heures de l'après-dînée, est décédé, en cette ville, M. Clément-Joseph Pouplin, premier instituteur de l'Établissement royal des sourds-muets, à Liège.

Atteint depuis huit mois d'une maladie qui l'a conduit graduellement au tombeau, M. Pouplin était parvenu à l'âge où il allait jouir de tous les développements de ses facultés et du fruit de ses longs efforts pour acquérir l'expérience si nécessaire dans la profession difficile qu'il avait embrassée. Ayant succédé en mai 1828 à son père, fondateur de la première école de sourds-muets à Liège, M. Clément-Joseph Pouplin répondit parfaitement à la confiance que la commission administrative de l'Institut royal avait placée en lui.

Suivant le mode d'enseigner de l'abbé Sicard, le jeune professeur avait su cependant apporter d'heureuses modifications à la méthode créée par cet illustre philanthrope, et adoptée par l'Institut royal des sourds-muets de Paris.

Cet Institut, célèbre à juste titre, a réformé lui-même, depuis un peu moins de trois ans, sa méthode d'enseignement. La plupart des procédés ont été simplifiés.

Désireux de connaître les changements introduits à Paris dans l'enseignement des sourds muets, M. Pouplin obtint, au printemps de l'année 1836, un subside de M. le ministre de l'intérieur, qui lui permit de séjourner pendant six mois dans cette capitale.

M. Pouplin ne consacra pas seulement son temps à l'étude des méthodes nouvelles applicables à l'instruction des sourds-muets ; il prit une connaissance exacte, détaillée, de tous les procédés servant à l'instruction des aveugles.

Revenu au mois d'octobre en Belgique, M. Pouplin obtint une autre mission de M. le ministre de l'intérieur, consistant à visiter les différents instituts de sourds-muets du royaume, à conférer avec leurs directeurs, et à tâcher de ramener tous ces établissements à l'uniformité de méthode.

Pendant son séjour à Paris, M. Pouplin acheta, aux frais de la commission administrative de l'Institut royal de Liège, un grand nombre d'ouvrages, d'instruments, de tableaux, servant à l'éducation et à l'instruction des sourds-muets et des aveugles.

C'était vers le commencement de l'hiver, que, comptant sur la coopération de son habile instituteur, la commission administrative forma le projet de recevoir dans son établissement, des jeunes aveugles.

D'importantes améliorations devaient être en même temps apportées à l'instruction des sourds-muets.

Mais un mal cruel consumait le jeune professeur à peine âgé de 30 ans : ses forces l'abandonnèrent ; l'activité de son esprit, et l'espérance de reprendre bientôt ses occupations, seules ne le quittèrent jamais.

L'Institut se voit aujourd'hui privé de son principal professeur ; les élèves perdent en lui un ami, un père ; sa famille regrettera en lui le soutien qui la faisait vivre. De nombreux amis pleureront aussi cette perte.

Que deviendra l'Institut livré aujourd'hui à de nouvelles chances, à de nouveaux hasards ? Avec les faibles ressources dont il dispose, comment trouvera-t-il les moyens de remplacer convenablement son premier instituteur ? Déjà, avec M. Pouplin, disparaît la possibilité de recevoir, au moins momentanément, des jeunes aveugles.

Espérons toutefois que le gouvernement et nos administrations provinciales et communales n'abandonneront pas cet utile établissement. Le pensionnat continuera sous la direction de Mme. veuve Pouplin, la mère du défunt. L'enseignement sera donné par M. Henrion, son beau-frère, jusqu'à ce qu'un choix définitif puisse être opéré.

Mais les bienfaiteurs de l'Institut, la commission administrative, et les élèves surtout, se souviendront toujours avec reconnaissance des services rendus à une classe infortunée par M. Clément-Joseph Pouplin.

La commission administrative fera célébrer ses obsèques vendredi prochain, à 10 heures du matin, à l'église primaire de St Jacques.

Avez-vous un commensal qui, lorsque vous nommez une personne quelconque pour en raconter quelque chose, se hâte de dire : — Je l'ai beaucoup connue, il m'est arrivé avec elle une aventure assez drôle que je vais vous narrer ?

Vivez-vous avec un individu devant qui vous ne pouvez lâcher une phrase sans qu'il s'écrie : — Tenez, c'est que j'allais dire.

Causez-vous souvent avec un homme gai qui a l'habitude de vous déboulonner votre gilet en vous parlant ?

Si vous êtes commis ou clerc, travaillez-vous près d'un commis ou d'un clerc qui chantera huit heures durant : *Je vais revoir ma Normandie* ?

Avez-vous un bottier et un tailleur qui ont la rage de vous habiller de vous chausser juste ?

Avez-vous une cheminée qui fume ou un voisin qui joue du cornet à piston ?

Êtes-vous un homme qui croyez votre nom connu, recevez-vous des lettres où votre nom est désorthographié, comme s'il était tout à fait inconnu ?

Êtes-vous homme de lettres, et trouverez-vous des fautes de typographie dans vos feuilletons ?

N'avez-vous qu'un habit, et votre portier l'a-t-il déchiré le jour d'une audience ministérielle où vous espériez obtenir la croix d'honneur ?

Avez-vous de grandes jambes et êtes-vous obligé de promener tous les jours votre future belle mère qui fait de tout petits pas ?

Avez-vous jamais écrit une lettre d'amour (style J. J. Rousseau), et avez-vous jamais reçu pour réponse ces mots, sur papier à vignettes et en demi gros : *Mon cherit, je thème* ?

Si vous ignorez tout cela, si votre bonne étoile vous en préserve ; vous ne pouvez me comprendre ; et vous ne pouvez savoir comment on peut être le plus malheureux des hommes, sans jamais avoir subi un malheur véritable.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 17 juin.

Naissances : 5 garç., 2 filles.
Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir : T. J. Ponplin, âgé de 30 ans, premier instituteur à l'Institut royal des Sourds-Muets, rue des Clarisses, célibataire. — Jeanne Rouma, âgée de 78 ans, herbière, rue Roture, épouse de Egois Humblet.

ANNONCES.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

C. J. Cambresy-Bassompierre

a l'honneur d'annoncer qu'il vient de transférer son domicile, rue PUIITS EN-SOCK, n. 922 1155

UNE NOURRICE

peut se présenter rue Saint Severin, n° 667.

LE PANORAMA DE SALZBOURG n'est à voir que jusqu'au 23 JUIN. Les personnes qui possèdent des cartes d'entrée sont priées de vouloir les délivrer jusqu'à l'époque fixée. 1156

A LOUER

DEUX MAISONS DE CAMPAGNE, Avec REMISES, ÉCURIES et JARDINS, située à une lieue de Liège. S'adresser à M^r BERTRAND, notaire. 1126

LA MAISON SITUÉE A LIÈGE, RUE PETITE BÈCHE, N° 864, n'ayant pas été adjugée, SERA RÉEXPOSÉE LE JEUDI, 22 juin courant, à 10 heures, par le ministère de M^r DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée. 1154

VENTE DE LIVRES.

Le SAMEDI, 24 courant, à deux heures, IL SERA VENDU publiquement, en l'étude du notaire PAQUE, UNE COLLECTION DE LIVRES CLASSIQUES, De Jurisprudence, d'Histoire, etc., dont on peut s'y procurer le catalogue. 1164

MAISON A VENDRE.

PROPRE AU COMMERCE. Le 29 JUIN, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères publiques, en l'étude de M^r BERTRAND, notaire, Une MAISON, située à Liège, rue PUIITS EN-SOCK, n° 1138. 1162

VENTE DE TRÈS-BONS VINS EN CERCLE.

MARDI 20 JUIN 1837, à deux heures précises de relevée, le notaire BIAR vendra dans la cour des hospices, rue Féronstrée, à Liège, 18 PIÈCES DE VINS DE BORDEAUX consistant en Médoc, St-Julien, Lacoste, St-Estéphe; 2 PIÈCES DE MOSELLE, UNE IDEM DE BAR, ET SEIZE DE BOURGOGNE, consistant en Monthely, Beaune, Pommard, Volney, Nuits et Richebourg. Les Bordeaux sont des années 1831 et 1832, et ceux de Bourgogne de 1834. Tous sont de bons choix et ont été bien soignés. ARGENT COMPTANT. 1128

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

BELLE PROPRIÉTÉ,

CI-DEVANT SEIGNEURIALE,

SITUÉE

EN LA COMMUNE DE FRAITURE,

Canton de Nandrin, arrondissement de Huy,

A trois lieues de cette ville, cinq de Liège, une demi lieue de la chaussée de cette ville à Luxembourg et de celle de Liège à Ciney.

Cette propriété consiste en un TRÈS-BEAU CHATEAU bâti à la moderne, de deux pavillons contenant les écuries et remises, d'une basse cour ou bâtiment de ferme y contigus, bâtie depuis quatre ans, le tout construit en pierres de taille, briques et couverts en ardoises, d'UN ANCIEN CHATEAU, d'UNE FERME ET DE PLUSIEURS MAISONS D'OUVRIERS. Cette propriété contient environ 290 HECTARES dont 157 en cour, jardins, vergers, prairies, terres labourables, étangs et 133 hectares de beau taillis avec belle futaie. Ce château est assez connu pour sa beauté et la propriété pour son agrément. S'adresser audit château pour voir la propriété, la dernière semaine des mois de juin, de juillet et août, au château de Fraiture. A VENDRE audit château, une GRANDE QUANTITÉ DE VINAIGRE de pommes de 1832, 1833 et 1834. 1127

LA BONNE

MAISON DE COMMERCE

SISE A LIÈGE, RUE DU PONT, N° 900, occupée par le sieur LHOIST, a été extrêmement avantagée par la démolition de plusieurs maisons qui y joignaient du côté du pont des Arches, que le magistrat a fait opérer pour élargir la rue et l'avenue du pont, de manière que cette maison fait pour ainsi dire le coin de la rue de ce même côté.

Elle a été ci-devant mise aux enchères sans que le prix auquel, elle a été portée ait satisfait les propriétaires, ce qui a retardé la liquidation qui doit avoir lieu entre eux, et qui ne peut être prolongée plus longtemps.

En conséquence le 22 juin présent mois, à trois heures après midi, elle sera réexposée aux enchères devant Monsieur le juge de paix, des quartiers Sud et Ouest de cette ville, rue Mont-Saint-Martin, n° 607, par le ministère du notaire BOULANGER, et elle sera ADJUGÉE DÉFINITIVEMENT et sans reprise ultérieure, aux clauses et conditions résultant des procès-verbaux qui ont précédé, et ajoute qui y sera faite, quand même le prix à offrir ne surpasserait pas celui qui a été offert, lors des mises aux enchères précédentes. 1160

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, A LA REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 8 ares 28 centiares sur une parcelle de terre formant enclos, appartenant à Joseph DENGIS, Jeanne DENGIS, Erasme DENGIS, Catherine DENGIS, veuve de Henri PIERRARD, et Marie DENGIS, épouse de Joseph BOUHA, tous propriétaires, domiciliés à Loncin, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 302, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec les propriétaires sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée auxdits DENGIS, veuve Pierrard et époux Bouha à comparaître le 29 juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée. Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 1149

EXTRAIT.

PAR EXPLOIT du 12 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 6 ares 30 centiares sur une parcelle de cotillage appartenant à Louis DUBOIS, propriétaire, domicilié à Glain, située dans la commune d'Aus et Glain, indiquée et figurée sous le n° 660, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise; assignation a été donnée audit Louis DUBOIS, à comparaître le 29 juin présent mois à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée. Pour extrait conforme: EMONTS, avoué. 1148

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

Les syndics provisoires de la FAILLITE DE JOSEPH JAMME, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers du failli, à se réunir le mardi 27 juin, à 2 heures de relevée, au local du tribunal de commerce séant à Liège, pour ouvrir rendre compte, en présence du juge commissaire, de l'état de la faillite, des formalités qui ont été remplies, et des opérations qui ont eu lieu; entendre également le failli; procéder s'il y a lieu, à la formation d'un concordat ou contrat d'union, et à la nomination des syndics définitifs. Liège, le 16 juin 1837. 1161

VILLE DE LIÈGE.

Logements militaires. — Rôle de répartition pour le quartier de l'Ouest.

Le collège des bourgmestres et échevins, informe les habitants du quartier de l'Ouest que le rôle de la répartition des logements militaires, pour le quartier, vient d'être révisé en exécution de la décision du conseil communal, du 9 décembre 1836, et qu'il est soumis à l'inspection des intéressés, pendant un mois à partir de cette date, au bureau central de police, à l'hôtel-de-ville. Le bureau sera ouvert à cet effet tous les jours, dimanches et fêtes exceptés; depuis 4 heures de relevée jusqu'à six heures du soir. Un registre y restera déposé durant le délai ci-dessus fixé, afin que chacun puisse y insérer ses observations ou réclamations s'il y a lieu.

Le collège des bourgmestres et échevins, rappelle au public que les règlements interdisent la circulation des chevaux et des voitures sur les places et les promenades publiques non pavées, et que les contraventions seront poursuivies avec rigueur. A l'hôtel de ville, en séance, le 14 juin 1837. Le président, Louis Jamme. Par le collège, le secrétaire, Demany.

CORDON EN PIERRE DE TAILLE, à moulures, de vingt pieds de longueur; GRILLAGE EN FER BATTU, de neuf pieds de longueur, UNE PORTE EN BARREAU, ouvrant en quatre parties' AVENDRE Quai de la Sauvenière, n. 9 bis, près la porte d'Avroy.

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, Le 17 Juin. Columns include various financial instruments like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', and 'Esp. D. diff. s. int.' with their respective values.

Table of exchange rates for London, Le 16 Juin. Columns include '3 1/2 consolidés', 'Bel. em. 1832 C.D.', 'Holl. Dette active', and 'Portugais, 5 p. c.' with their respective values.

Table of exchange rates for Amsterdam, Le 17 Juin. Columns include 'Holl. Dette active', 'Dit. 2 1/2 p. c.', 'Dit. 3 p. c.', 'Dit. 4 p. c.', 'Billet de change', 'Syndic. d'amort.', 'Soc. de comm. P.B.', 'Russie, H. et C.', and 'Autriche. Métal. 5.' with their respective values.

Table of exchange rates for Anvers, Le 17 Juin. Columns include 'ANVERS. Det. activ.', 'Emp. de 48 mill.', 'HOLL. Dette active', 'Rente remboursab.', 'Autriche. Métal.', 'Lits de fl. 100.', 'de fl. 250.', 'de fl. 500.', 'Pologne. Lits fl. 300.', 'de fl. 500.', 'BRÉSIL. E. à L. 1831', 'ESPAG. Emp. 1831', 'D. diff. 1834', 'Dit. p. 1834', and 'Dette diff.' with their respective values.

Table of exchange rates for Naples, Cert. Falc., and other financial instruments. Columns include 'ANAPLES. Cert. Falc.', 'STAT-RO. Lev. 1832', 'à An. 1834', 'AMST. c. jours.', 'Rotterdam. Idem.', 'Paris. Idem.', 'Lond. p. Estr. c. j.', 'Ham. p. 40 HB. c. j.', 'Bruzelles et Gand.', and 'Autriche. Métal. 5.' with their respective values.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 17 JUIN 1837. Nous avons eu peu de variation en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour. — Ardoin ouvert 21 3/4 et reste 21 3/4 argent jusqu'au 20 courant. Primes à un mois 23 0/0 dont 1 0/0 cours. On a fait très peu d'affaires.

DU 18. En fonds espagnols, on a fait très peu d'affaires aujourd'hui. — Ardoin ouvert 21 7/8 et reste 21 3/4 argent à demain. Primes à un mois 23 0/0 l. p. c. cours. Le 16, il y avait 1/8 de baisse à Londres.

Table of exchange rates for LLOYD BRUXELLOIS, LE 18 JUIN. (2 heures du soir). Columns include 'BELGE de 24 mill.', 'Empr. de 30 mill.', 'ESPAGNE. Ardoin.', 'fin courant', 'Prime à l'm.', 'Passive', 'Différée', 'ACTIONS.', 'Act. Soc. de Com.', 'Entr. industr.', 'Banq. de Bel.', 'Samb. et Oise', 'Hauts-Fourn.', 'Flenu.', 'Banq. fone.', 'Hornu et W.', 'Schessin.', and 'C Lev. du Fl.' with their respective values.

VIENNE, LE 16 JUIN. Métalliques, 404 7/8. — Actions de la Banque, 1377 1/2.

PORT D'ANVERS. ARRIVAGES DU 17 JUIN.

Le koff brémois Herberdina Gczina, v. de Brème, ch. d'orge. — Le schooner norvégien Jeannette, v. d'Emden, ch. d'orge et avoine. — Le koff norw. Aurora, v. de Detsum, ch. d'avoine. — Le koff norw. Vrouw Maria, v. d'Omerzy, ch. d'orge. — Le koff norw. Antonius, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — Le koff norw. Gezina Catharina, v. de Marseille, ch. de diverses marchandises. — Le pleyt belge 3 Gebroeders, v. de Londres, ch. de sucre, salpêtre et bois de teinture. — Le pleyt belge 2 Gebroeders, v. d'Amsterdam, ch. de goudron, miel et café. — La barque suédoise Sophia, v. de New-York, ch. de café, riz et potasse. — Le pleyt belge Emma, v. de Rotterdam, ch. de sucre. — Le koff hanovrien Maria, v. de Riga, ch. de graine de chanvre. — Le schooner anglais Sk. lard, v. de Stockton, ch. d'ouvrages de terre et pierres à aiguiser.

DES 17 ET 18. Le 3 mâts américain Duxbury, v. de Boston, ch. de sucre et poivre. — Le brick américain Napoléon, v. de Matanzas, ch. de sucre. — Le koff hanovrien Almira, v. de Ditsum, ch. d'orge. — Le koff lombourgeois Elisabetha, v. de Rusterzy, ch. d'avoine. — Le brick anglais Robert Watt, v. de Rio Janeiro, ch. de café.

PLACE D'ANVERS, LE 17 JUIN.

Café. — Les transactions citées se bornent à environ 150 balles Brésil de 24 1/4 à 24 1/2 et environ 100 balles St. Domingue à 26 c. Colon. — Une soixantaine de balles Georgie a été traitée à prix inconnu. Sucre brut. — Environ 100 caisses Havane blond, bonne marchandise ont été payées f. 20 pavillon national.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.